AR PREFECTURE
024-292400561-20210223-2021_S-DE
Reçu le 11/06/2021

Etablissement Public Administratif

A.S.A DE BERGERAC SUD
Pépinières Desmartis
Route d'Agen
24100 BERGERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 23 Février 2021 à 14H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	6
Représentés	0
Absents	3

Le Syndicat de l'A.S.A de BERGERAC SUD s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr Patrick CHASSAGNE

M RIGAUDI Pierre est élu secrétaire de séance.

M LEVEQUE, percepteur, est excusé

DELIBERATION N° 2021_S_1
Objet : Approbation du compte administratif du Président

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de M RIGAUDI Pierre, après s'être fait présenter :

* le Budget Primitif,
* le détail des mandats délivrés,
* les bordereaux de titres de recette,
* le Compte Administratif.

Considérant que Mr CHASSAGNE Patrick, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice écoulé, les finances de l'Association, en provisionnant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 - Voix contre : 0] décide :

D'APPROUVER l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et DECLARE toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits annulés.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr RIGAUDI Pierre

Le Président
Mr CHASSAGNE Patrick

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE D'IRRIGATION ET DE DRAINAGE DE BERGERAC SUD

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

AR PREFECTURE
024-292400561-20210223-2021_S-DE
Reçu le 11/06/2021

Etablissement Public Administratif

A.S.A DE BERGERAC SUD
Pépinières Desmartis
Route d'Agen
24100 BERGERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 23 Février 2021 à 14H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	6
Représentés	0
Absents	3

Le Syndicat de l'A.S.A de BERGERAC SUD s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr Patrick CHASSAGNE

M RIGAUDI Pierre est élu secrétaire de séance.

M LEVEQUE, percepteur, est excusé

DELIBERATION N° 2021_S_2
Objet : Affectation du résultat de l'exercice

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de CHASSAGNE Patrick, Président, après avoir examiné le Compte Administratif 2020 et avoir constaté :

- le résultat de fonctionnement à affecter :
  * résultat de l'exercice: 116 085,19 €
  * résultat antérieur: 51 525,02 €
  * TOTAL A AFFECTER : 167 610,21 €

- le besoin de financement de la section d'investissement :
  * solde d'exécution cumulé : 57 902,69 €
  * solde des restes à réaliser : 0,00 €
  * Total du BESOIN DE FINANCEMENT: 0,00 €

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 6 - Voix contre : 0], décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

* couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 0,00 €
* affectation complémentaire en "réserves" : 0,00 €
* reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2021 : 225 512,90 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr RIGAUDI Pierre

Le Président,
Mr CHASSAGNE Patrick

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE D'IRRIGATION ET DE DRAINAGE DE BERGERAC SUD

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ....., et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

AR PREFECTURE
024-292400561-20210223-2021_S-DE
Reçu le 11/06/2021

Etablissement Public Administratif

A.S.A DE BERGERAC SUD
Pépinières Desmartis
Route d'Agen
24100 BERGERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 23 Février 2021 à 14H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	6
Représentés	0
Absents	3

Le Syndicat de l'A.S.A de BERGERAC SUD s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr Patrick CHASSAGNE

M RIGAUDI Pierre est élu secrétaire de séance.

M LEVEQUE, percepteur, est excusé

DELIBERATION N° 2021_S_3
Objet : Approbation du compte de gestion du receveur

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr CHASSAGNE Patrick, Président, après s'être fait présenter le compte de gestion du Receveur,

CONSTATE que les écritures et résultats de l'exercice comptable sont conformes aux émissions de mandats et de titres de recettes effectués par l'ASA au cours du même exercice.

CONSTATE que les résultats sont identiques à ceux du Compte Administratif.

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 6 - Voix contre :0], décide de donner "quitus" de sa gestion pour l'exercice 2020 au Receveur de l'Association.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr RIGAUDI Pierre

Le Président,
Mr CHASSAGNE Patrick

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE D'IRRIGATION ET DE DRAINAGE DE BERGERAC SUD

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

AR PREFECTURE
024-292400561-20210223-2021_S-DE
Reçu le 11/06/2021

Etablissement Public Administratif

A.S.A DE BERGERAC SUD
Pépinières Desmartis
Route d'Agen
24100 BERGERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 23 Février 2021 à 14H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	6
Représentés	0
Absents	3

Le Syndicat de l'A.S.A de BERGERAC SUD s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr Patrick CHASSAGNE

M RIGAUDI Pierre est élu secrétaire de séance.

M LEVEQUE, percepteur, est excusé

DELIBERATION N° 2021_S_4
Objet : Vote du Budget Primitif 2021

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr CHASSAGNE Patrick, Président, se fait présenter le projet de Budget primitif 2021,
Le président demande aux membres du syndicat de bien vouloir se prononcer chapitre par chapitre sur ce budget prévisionnel.
Considérant que ce budget est à l'équilibre et que l'ensemble des dépenses et recettes sont justifiés,

Le Syndicat après avoir en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 6 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER le budget primitif 2021

D'AUTORISER le président, en tant que besoin, à effectuer à l'intérieur de chaque chapitre les virements de crédit qui s'avéreraient nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr RIGAUDI Pierre

Le Président,
Mr CHASSAGNE Patrick

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE D'IRRIGATION ET DE DRAINAGE DE BERGERAC SUD

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ....., et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

AR PREFECTURE
024-292400561-20210223-2021_S-DE
Reçu le 11/06/2021

Etablissement Public Administratif

A.S.A DE BERGERAC SUD
Pépinières Desmartis
Route d'Agen
24100 BERGERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 23 Février 2021 à 14H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	6
Représentés	0
Absents	3

Le Syndicat de l'A.S.A de BERGERAC SUD s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr Patrick CHASSAGNE

M RIGAUDI Pierre est élu secrétaire de séance.

M LEVEQUE, percepteur, est excusé

DELIBERATION N° 2021_S_5
Objet : Approbation du contrat de service avec l'ADHA 24

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr CHASSAGNE Patrick, Président, se fait présenter le projet contrat de service proposé par l'Association Départementale d'Hydraulique Agricole (ADHA 24) avec les différentes missions conventionnées et les bases tarifaires 2021.

Considérant que l'ASA ne dispose pas des ressources internes pour réaliser ces missions essentielles au fonctionnement de la structure.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 6 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER le contrat de service proposé par l'ADHA 24

De DONNER pouvoir au président de signer les documents se rapportant à l'adhésion à l'ADHA24 et au contrat de service 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr RIGAUDI Pierre

Le Président,
Mr CHASSAGNE Patrick

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE D'IRRIGATION ET DE DRAINAGE DE BERGERAC SUD

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

AR PREFECTURE
024-292400561-20210223-2021_S-DE
Reçu le 11/06/2021

Etablissement Public Administratif

A.S.A DE BERGERAC SUD
Pépinières Desmartis
Route d'Agen
24100 BERGERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 23 Février 2021 à 14H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	6
Représentés	0
Absents	3

Le Syndicat de l'A.S.A de BERGERAC SUD s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr Patrick CHASSAGNE

M RIGAUDI Pierre est élu secrétaire de séance.

M LEVEQUE, percepteur, est excusé

DELIBERATION N° 2021_S_6
Objet : Approbation de la tarification 2021

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr Patrick CHASSAGNE Président, se fait présenter le dossier de gestion de l'année 2020 avec l'analyse des coûts de revient des charges fixes et des charges variables de fonctionnement.

Après analyse de ces éléments, il est proposé de retenir la tarification suivante pour l'année 2021 :

- Le Président propose d'augmenter la part ASA de 1 %, à savoir :

  - Part fixe = 62,85 € x 1 % = 63,48 € HT

  - Part variable = 0,0385 € x 1 % = 0,0389 €

A l'unanimité, le Syndicat valide la proposition du Président.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 6 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER cette tarification pour l'année 2021

D'INFORMER les adhérents de l'ASA de cette tarification.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr RIGAUDI Pierre

Le Président
Mr CHASSAGNE Patrick

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE D'IRRIGATION ET DE DRAINAGE DE BERGERAC SUD

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

AR PREFECTURE
024-29[illegible]
Reçu le 11/06/2021

ASA de Bergerac sud

Pépinière Desmartis , route d'Agen 24100 Bergerac

Liste d'émargement du syndicat

Date : 23 FEVRIER 2021

Nom	*Fonction*	*Pouvoir*	*Signature*
MR CHASSAGNE PATRICK Pepinières DESMARTIS 24100 BERGERAC	Président		
MR CONSOLIE MICKAEL 2325 ROUTE DE SAINT AUBIN - SOULBAREDE 24560 CONNE-DE-LA-BARDE	Membre		
MR DE MESLON LAURENT Planques 24560 COLOMBIER	Membre		
MR LAJONIE Joël Villac 24100 BERGERAC	Membre		
MR MORTIER CHRISTOPHE BOUYGUES 24100 ST-NEXANS	Membre		
MR NOAILLE Alain Le Rouveral 24100 BERGERAC	Membre		
MR RIGAUDI Pierre 971 Chemin de la Sabalière 24100 BERGERAC	Membre		
MR RITLEWSKI François Le Combal 24100 BERGERAC	Vice Président		
MR TREMBLET Dominique La Foncalpre 24100 ST-LAURENT-DES-VIGNES	Membre		